

CHANGEMENT LE 10 DÉCEMBRE 2017 DE L'HORAIRE DES TRANSPORTS PUBLICS

NOUVEAUTÉS

1. DESSERTE DU HAMEAU DE TRANCHEPIED AUX HEURES DE POINTE

LIGNE 810 (NYON – LA RIPPE)

Horaires de passage: 6h40, 7h10, 7h40, 8h10, 16h40, 17h10, 17h40, 18h10, 19h10

En direction de Nyon, transit par La Rippe avec une attente de 4' sans changement de bus

2. CORRESPONDANCES ENTRE LES LIGNES 810 ET 813 POSSIBLES À L'ARRÊT CRASSIER, ANCIENNE GARE

LIGNES 810 (NYON – LA RIPPE)

ET 813 (CHAVANNES-DES-BOIS – COPPET – CRASSIER)

Correspondances à l'arrêt Crassier, Ancienne Gare:

Nyon (810) – Terre Sainte (813): 1' sur le même quai toute la journée

Terre Sainte (813) – Nyon (810): 2' sur le même quai aux heures de pointe

Terre Sainte (813) – La Rippe (810): 13' aux heures de pointe

La Rippe (810) – Terre Sainte (813): 12' toute la journée

3. GAINS DE TEMPS DE PARCOURS SUR LES LIGNES 810, 811 ET 813

LIGNES 810 (NYON – LA RIPPE), 811 (COPPET – NYON – GLAND)

ET 813 (CHAVANNES-DES-BOIS – COPPET – CRASSIER)

Optimisation des temps de parcours de 3' à 6' grâce aux aménagements de priorisation des bus sur la jonction autoroutière de Coppet et à la mise en place du SAEIV* par les TPN.

*Système d'Aide à l'Exploitation et d'Informations Voyageurs

